

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION A LOUVERNE PENDANT LES TRAVAUX D'EVACUATION DE GRAVATS DE L'IMMEUBLE AU 47 RUE NATIONALE

Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la demande formulée par Monsieur GUREN Ercan;

CONSIDERANT que la sécurité publique nécessite une réglementation du stationnement et de la circulation pendant la durée des travaux d'évacuation de gravats au 47 rue nationale à Louverné ;

A R R E T E

Article 1^{er}: Pendant la durée des travaux (**du 06 février 2023 au 20 février 2023 prévisionnellement**), la circulation des piétons et le stationnement sur un emplacement de véhicule de toute nature seront interdits au droit du chantier 47 rue nationale à Louverné et réservés à l'entreprise DEMOCH pour favoriser la manœuvre des engins.

Article 2 : Au cours de la même période, la circulation des piétons sera déviée par la mise en place de panneaux indiquant l'itinéraire de déviation des piétons comme indiquée sur le plan annexe afin de permettre la réalisation des travaux.

Article 3 : Cette réglementation temporaire sera matérialisée par des panneaux AK5 ; KD 22 ; K5a ;K8 et des barrières de protection mis en place par les soins et aux frais de l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à dater de la mise en place par l'entreprise DEMOCH de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers.

Article 5 : Toutes dispositions devront être prises par l'entreprise :

- a) Pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux)
- b) Pour permettre aux habitants des voies concernées le libre accès à leur domicile.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie (CODIS)
- Monsieur le Président de Laval Agglomération, service environnement et déchets,
- Monsieur le Président de Laval Agglomération, service transports,
- Monsieur GUREN Ercan ,
- Monsieur Didier GAUTEUR, responsable des suivis de projets de la commune de Louverné,

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex.

Fait à LOUVERNE, le 03/02/2023

**Le Maire,
Sylvie VIELLE**



	DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LOUVERNE Code de la Route Code général des collectivités territoriales L2211 et suivants	RESPONSABLE SUIVI DE PROJETS 2 rue de l'Abbé Angot 53950 LOUVERNE
---	--	--

ATTENTION : Formulaire à remplir par le demandeur et à transmettre au « Service Voirie » au moins 21 jours ouvrés avant la date prévue de la mise en œuvre des mesures demandées.

Adresse mail : accueil.mairie@louverne.fr

Le demandeur			
Particulier <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Maitre d'œuvre ou Conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
Nom : DEMCOH		Prénom :	
Dénomination :			
Adresse : 13 Rue Pierre Lemonnier			
Code postal : 53960		Localité : Borchamp.	
Téléphone : 0243013361		Fax : 0243028732	
E-mail : contact.demcoh@gmail.com			

Si le bénéficiaire est différent du demandeur	
Dénomination :	
Représenté par :	
Adresse N° :	Nom de la voie :
Code postal :	Localité :
Téléphone :	E-mail :

Demande de prolongation
Arrêté n°
Motif de la prolongation (préciser) :

Localisation du site concerné par la demande (P.J. : plan obligatoire)

Quartier(s) :	Voie(s) concernée(s) : D901
Immeuble(s) n° :	Tronçon concerné : du n° 47 au n° 47
Observations particulières :	

Raison nécessitant un arrêté de circulation et de stationnement	
ATTENTION :	
<ul style="list-style-type: none"> • La présente demande ne dispense pas le gestionnaire de souscrire une demande d'accord technique auprès du service des Voies Publiques (Travaux de V.R.D. uniquement) • Les Directions de Proximité (Conseil départemental, Laval Agglomération, services de secours (SDIS et gendarmerie...) devront être systématiquement informées de la présente demande (particuliers non concernés) 	
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux (descriptions) : <i>Nettoyage Gravats</i>	
<input type="checkbox"/> Manifestations sportives ou culturelles intitulées :	
<input type="checkbox"/> Présence de poids lourds en centre-ville et/ou en secteur piétonnier : <input type="checkbox"/> + de 6 T <input type="checkbox"/> + de 19 T (Joindre les Immatriculations)	
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :	
Dates	Début : <i>06/02/23</i> Fin : <i>20/02/23</i>
Horaires	Début : <i>7H00</i> Fin : <i>17H00</i>

Mesures temporaires de circulation et de stationnement	
(A préciser dans les cartouches ci-dessous : jours, horaires particuliers, etc...)	
<input checked="" type="checkbox"/> Restriction de circulation :	
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Sur trottoir(s) :</u>	
<input type="checkbox"/> Cheminement piétonnier sécurisé <input checked="" type="checkbox"/> Déviation sur le trottoir d'en face	
<input type="checkbox"/> <u>Sur piste cyclable :</u>	
<input type="checkbox"/> Cycliste pied à terre <input type="checkbox"/> Déviation sur chaussée	
<input type="checkbox"/> <u>Sur chaussée la largeur</u> sera réduite de _____ m à _____ m	
<input type="checkbox"/> <u>Maintien du sens de circulation existant</u>	
<input type="checkbox"/> <u>Sens prioritaire de circulation</u>	
<input type="checkbox"/> <u>Sens unique de circulation alternée :</u>	
<input type="checkbox"/> Feu tricolore <input type="checkbox"/> Manuel	
<input type="checkbox"/> <u>Vitesse maximale limitée à</u> _____ km/h	
<input type="checkbox"/> <u>Dépassement des véhicules autres que les deux roues interdit</u>	
<input type="checkbox"/> <u>Interdiction de circulation :</u>	

<input type="checkbox"/> Sur piste cyclable	<input type="checkbox"/> Itinéraire de déviation :
<input type="checkbox"/> Sur chaussée	<input type="checkbox"/> Itinéraire de déviation par les voies suivantes (Plan à joindre) :
<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de stationner (préciser) : <i>3 places devant le n°47</i> <i>1 Place "Emplacement PMR"</i>	

Pose, maintien ou retrait de la signalisation réglementaire effectués par		
Le demandeur <input checked="" type="checkbox"/>	Entreprise spécialisée <input type="checkbox"/>	Ville de Louverné <input type="checkbox"/>
Dénomination :		
Représenté par :		
Adresse N° :	Nom de la voie :	
Code postal :	Localité :	
Téléphone :	E-mail :	
Fait à : <i>Borchamp</i> Le : <i>03/02/2023</i>		

N.B. : * La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner doit être effectuée 72h avant l'entrée en vigueur de la mesure.

* 7 jours ouvrés supplémentaires sont à prévoir si la présente demande concerne une Route à Grande Circulation.



Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

- Bineau Bertrand
- Crédit Mutuel
- Eglise du Sacré-Cœur
- Élément 1
- Élément 2
- Élément 3
- Louverné
- Pharmacie des Alizes
- Vannier Véronique

clôtures de chantier

Stationnement interdit
places

déviations piétons

déviations piétons

Google Earth

Via60.com/contour

